



AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°6 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE MERVILLE

Vu le Code de l'Urbanisme, articles L 153-45 et L 153-47 notamment ;

Par délibération du 30 novembre 2023, le Conseil Municipal a prescrit le lancement de la procédure de modification simplifiée N°6 du PLU de la Commune de Merville.

Par arrêté du 02 janvier 2024, Monsieur le Maire informe de la mise à disposition du projet de modification simplifiée du PLU de la Commune de MERVILLE.

Cette mise à disposition se déroulera **du mardi 2 avril au vendredi 3 mai 2024 inclus**, dont l'approbation est de la compétence du Conseil Municipal. Cette modification vise à :

- Repérer un bâtiment pouvant changer de destination Haute Rue.

Le dossier de modification simplifiée et l'exposé des motifs seront mis à disposition du public, en Mairie de Merville, aux jours et horaires d'ouverture habituels. Les pièces du dossier sont également consultables sur le site internet de la Commune à l'adresse suivante : <https://ville-merville.fr/>

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'observations, ou par mail à l'adresse suivante : enquetepublique@ville-merville.fr

Toute observation, mail réceptionné après le vendredi 3 mai 2024 à 17h30 ne pourront être pris en considération.

Le Maire

Joël DUYCK

